

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Cal-Blue Plus Pressurized Spray (4182-35)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Détecteur de fuites de gaz
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Gaz sous pression	Gaz comprimé
Dangers pour la santé	Non classé.	
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après la manipulation de ce produit.
Stockage	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange			
Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propane-1,2-diol		57-55-6	25

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
-------------------	---

Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Risques d'incendie généraux	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Déversement accidentel important : Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains après avoir manipulé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Assurer une ventilation adéquate. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Protéger contre les rayons solaires. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation. Ne pas exposer à des températures supérieures à 120°F (49°C).

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)	MPT	155 mg/m ³	Vapeur et aérosol.
		10 mg/m ³	Aérosol
		50 ppm	Vapeur et aérosol.

US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides

Composants	Type	Valeur	Forme
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)	MPT	10 mg/m ³	Aérosol

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Voir ci-dessus

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Conformément aux directives de votre employeur. Porter des vêtements protecteurs appropriés.

Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations sur l'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Gaz.
Forme	Gaz comprimés. Jet
Couleur	Bleu
Odeur	Neutre
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	8.1 - 8.5 (Liquide)
Point de fusion et point de congélation	-9.44 °C (15 °F) (Liquide)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	150 psi
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	325 - 425 cPs (Liquide)
Autres informations	
Dangers d'explosion	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	aucun en utilisation appropriée
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matières incompatibles
Produits de décomposition dangereux

Oxydants forts.
Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	20800 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	chien	19000 mg/kg
	cobaye	184000 mg/kg
	lapin	14800 mg/kg
	rat	20000 mg/kg
	souris	23900 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Minutes d'exposition Pas disponible.
Indice d'érythème Pas disponible.
Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Valeur de l'opacité de la cornée Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive Pas disponible.
Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation cutanée
Sensibilisation respiratoire

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.

Canada - Manitoba OELs Hazard: Sensibilisation cutanée

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation cutanée

Canada - Manitoba OELs Hazard: Sensibilisation respiratoire

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Sensibilisation respiratoire

Canada - Saskatchewan OELs Hazard Data: Sensibilisant

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.**Sensibilisation cutanée** Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.**Mutagénicité**

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité

Ce produit ne constitue pas un cancérogène par le CIRC, le NTP ou OSHA. Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

FORMALDEHYDE (CAS 50-00-0)

Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Volume 11, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Volume 88, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire de/cancérogènes substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Cancer

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Tératogénicité

Pas disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques**Composants**

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

Crustacés

CE50

Daphnie

Résultats d'épreuves

10000 mg/L, 48 heures

Aquatique

Crustacés

CE50

Puce d'eau (daphnia magna)

> 10000 mg/L, 48 heures

Poisson

CL50

tête-de-boule (pimephales promelas)

710 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets adverses

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	---

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols , Non-inflammable , (each not exceeding 1 L capacity)
Classe de danger	Limited Quantity - US
Conditionnement autrement qu'en vrac	Aucune
Conditionnement en vrac	Aucune

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	AÉROSOLS, non inflammables
Classe de danger	Limited Quantity - Canada
Dispositions particulières	80, 107

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

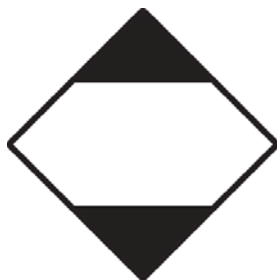
Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, non inflammables
Classe de danger	Limited Quantity - IATA

IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols
Classe de danger	Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD





15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) 1 TONNES

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions

Sans objet

Règlementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.

US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) 100 livres

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
Cancer
Sensibilisation cutanée
Sensibilisation respiratoire
Irritation des yeux
Irritation de la peau
irritation des voies respiratoires
Toxicité aiguë
Inflammabilité

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Non
Risque d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Oui
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Inscrit.
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6) Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

1,4-Dioxane (CAS 123-91-1) Listé : Janvier 1, 1988
Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Listé : Janvier 1, 1988

État des stocks

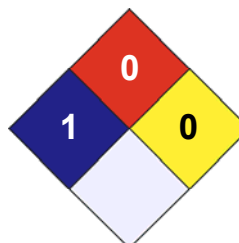
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	1
Inflammabilité		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

27-Janvier-2017

Version n°

01

Date en vigueur

27-Janvier-2017

Préparé par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.